



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25 --- Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>04/03/2026</u> Publiée, le <u>05/03/2026</u> Notifiée, le	<p>L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Était absente excusée</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU).</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF <u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026</p>
Délibération n°260303.33	<p><u>ENFANCE JEUNESSE</u></p> <p><i>Convention de partenariat pour l'organisation de l'Eco R'aide 2026 (CONV 2026 007)</i></p>

Madame le Maire expose au conseil qu'« ECO R'AIDE » est un raid sportif ayant pour objectif de rassembler les jeunes du Pays d'Ancenis tous âgés entre 13 et 17 ans, autour d'un évènement alliant activités physiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement. Pour sa 16^e édition, l'ECO R'AIDE est organisé par la COMPA et la commune de Vair-Sur-Loire, en partenariat avec l'ensemble des structures jeunesse du Pays d'Ancenis. Il se déroulera les 1, 2, et 3 juillet 2026 sur la Commune de Vair-Sur-Loire avec un campement prévu.

Des agents de la Commune de MESANGER, seront présents lors de l'ECO R'AIDE pour assurer l'encadrement nécessaire des jeunes inscrits. Le taux d'encadrement fixé est le suivant : 1 animateur pour 8 jeunes maximum, soit 1 animateur pour 2 équipes.

Comme chaque année, les Communes participantes signent une convention avec la COMPA afin de définir le rôle de chacune des parties dans le cadre de l'organisation de l'Eco R'AIDE.

Par la signature de cette convention, les partenaires s'engagent à :

- Participer à la préparation de l'ECO R'AIDE 2026 ;
- Participer à l'encadrement des participants ;
- Participer à la gestion des inscriptions.

Les partenaires y compris MESANGER appliqueront la tarification suivante aux familles, qui est identique à celle de 2025 :

Tranche QF	QF<500	501 <QF< 750	751 <QF< 999	1000 <QF< 1300	1301 <QF< 1600	1601 <QF< 1900	Plus de 1900
Tarifs	25 €	30 €	35 €	45 €	55 €	65 €	75 €

Concernant les frais de repas, la commune de Vair-Sur-Loire se charge de l'achat puis refactura à chaque structure jeunesse le coût des repas au prorata du nombre de participants dans la limite de 35€ par participant.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame Le Maire ;

Vu l'article L.2122-21-2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

► **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'organisation de l'ECO R'AIDE 2026 (CONV_2026_007),

► plus généralement, **AUTORISE**, le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

